



Assises régionales de l'enseignement supérieur et de la recherche

Amiens 12 octobre 2012

Atelier « Réussite des étudiants »

Vers un cursus bac -3 ; bac+3 avec des parcours modulaires, diversifiés et polyvalents intégrant les parcours généraux, professionnels et technologiques.

La réussite étudiante est trop souvent abordée sous l'angle de l'échec, or la réussite des étudiants ne se borne pas à l'obtention d'un diplôme. Réussir pour un étudiant, c'est s'insérer dans la société fort de tout ce que l'éducation nationale, l'enseignement supérieur, auront pu lui apporter au travers de sa formation et des services mis à sa disposition tout au long de son cursus (culture, bibliothèque, orientation, médecine, sport...). C'est donc bien « l'Ecole » au sens large qui doit garantir à chacun les conditions d'accès à une orientation choisie, et à des parcours de formation assurant l'insertion, la mobilité professionnelle et l'élévation du niveau de qualification.

Réussite des étudiants

Le Plan Réussite en Licence (PRL) a permis aux universités de multiplier les dispositifs d'aide pour les étudiants de Licence, mais pour quels résultats, quels dispositifs et à l'appui de quels indicateurs ? Bénéficier d'une évaluation du PRL et des dispositifs qu'il a générés permettrait de dégager les initiatives à plus forte plus-value pour les étudiants.

La réussite des étudiants, dans le contexte actuel de la massification de l'enseignement supérieur, n'est pas le simple fruit de l'université. La réussite s'amorce dès les tout débuts des apprentissages, sans doute bien avant le bac-3, ce qui représente un enjeu d'importance pour le Sgen-CFDT. La structuration actuelle du lycée en trois voies quasi étanches génère inévitablement hiérarchisation et démotivation de ceux qui n'ont pas choisi leur orientation.

Cette gestion des flux d'élèves/étudiants pilotée par la loi du marché des formations est exacerbée dans les formations professionnelles et dans les formations supérieures. Elle affecte au hasard de la compétition scolaire et renforce les inégalités sociales et territoriales. Elle pèse lourdement dans la difficulté à élever le niveau de formation et de qualification, renforce le rôle du diplôme acquis dans la formation initiale comme identifiant social alors que la formation tout au long de la vie est un impératif pour l'élévation du niveau de qualification et pour tendre à l'égalité des places dans la société.

Tous les personnels, enseignants, administratifs, techniques, quel que soit le degré où ils exercent, doivent se coordonner et travailler ensemble à la réussite de tous les étudiants pour qu'émerge, à terme, une unification progressive de l'enseignement post-bac au service de l'étudiant et de sa réussite.

Les diplômes restent les garants de la validation d'une formation de qualité. Leur modularité doit être assurée par une structuration en unités transférables et capitalisables d'une formation diplômante à une autre, et accessibles tout au long de la vie, notamment par la validation des acquis de l'expérience. L'élève ou l'étudiant doit avoir un réel accès au transfert de ses unités d'enseignement. Le cursus doit être constitué par une période qui va de la seconde à l'insertion professionnelle ou au niveau L du cursus LMD. Sa durée est variable en fonction des parcours, des objectifs, des compétences validées et des unités de diplômes ou diplômes acquis.

Un cursus polyvalent, diversifié et modulaire qui vise à une spécialisation progressive et réversible présente, d'une part des parcours permettant l'exploration de domaines de connaissance et favorise d'autre part la découverte professionnelle intégrant une alternance des lieux de formation. L'organisation territoriale des établissements doit être basée sur la carte des formations assurant dans tous les bassins d'emploi et de formation, des lycées et des structures de premier cycle du supérieur où il est possible d'accéder à des unités de formation générale, technologique et professionnelle. Il est crucial de réfléchir aussi aux moyens de faire entrer l'entreprise à l'université et l'université dans l'entreprise, car ces deux mondes ne peuvent plus s'ignorer, ce qui pourrait commencer par un renforcement des stages et de leur encadrement par les deux parties.

La question cruciale du financement des études et de la remise à plat des aides sociales à l'étudiant ou à sa famille doit être abordée.

Orientation et professionnalisation

L'orientation ne se joue pas uniquement à l'université et débute sans doute avant Bac-3.

La professionnalisation nécessite un meilleur encadrement des stages entre l'entreprise et l'université.

L'empilement des structures dédiées à l'orientation ne sont pas lisibles pour le jeune et sa famille. Il est nécessaire de repenser le fonctionnement de ces structures pour qu'elles travaillent en synergie et gagnent en efficacité et de réfléchir aux moyens d'offrir aux lycéens une offre de formation lisible et facilement accessible à l'échelle régionale. Un schéma régional des formations post-bac, incluant toutes les formes d'enseignement supérieur (universités, écoles, classes préparatoires, STS...) doit être mis en place.

Les mondes étudiants comme lycéens sont en constante évolution et impliquent, pour faire face à la massification de l'enseignement supérieur, de s'appuyer sur des Conseillers/ères d'orientation psychologues (COP) dont la formation devrait être entièrement repensée, avec une meilleure connaissance des métiers, du marché du travail et des compétences. Le maillage secondaire-enseignement supérieur doit être plus opérant, une réflexion sur les liens entreprise-université et professionnels-personnels de l'université doit être menée. Les enseignants doivent être formés à l'insertion.

À l'interface de la personne en construction, des formations et des milieux socio-économiques en constante évolution, l'ancrage des COP dans un bassin de formation et d'emploi au sein d'un CIO dans le cadre d'un service public d'orientation tout au long de la vie décliné au niveau régional est indispensable.

Formation initiale/formation continue

Le Sgen-CFDT demande que soit garanti le droit à la formation continue pour tous, y compris des enseignants pour lesquels elle est soit à restaurer soit à instituer. Car pour un service public toujours plus innovant, toujours plus performant, toujours plus soucieux de son amélioration continue pour satisfaire aux besoins de ses usagers, mais aussi de ses acteurs, il ne peut être fait l'économie d'une formation continue adaptée.

Une réflexion doit être conduite sur le financement de la formation continue et sa mise en œuvre qui ne devront plus constituer de frein à sa poursuite.

Le travail pédagogique des enseignants et enseignants-chercheurs doit être reconnu et mieux évalué. Des discussions sur la mise en œuvre du décret de 2009 peuvent permettre cela localement afin de permettre que les temps d'enseignement ne soient plus un frein pour les carrières. La possibilité de proposer des services partagés pour les enseignants du secondaire entre le lycée et l'université doit être à nouveau évoquée.